



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1307

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 17 juin 2024, le Règlement numéro 1307 concernant l'occupation, l'entretien et la salubrité des bâtiments.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1307 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce dix-neuvième jour du mois de juin deux mille vingt-quatre.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,

Karine Simard, avocate